

2J SUSHI LES TROIS LUCS

Société par actions simplifiées
au capital de QUATRE MILLE EUROS (4.000,00 euros)
Siège social :
5 route des Trois Lucs
13011 MARSEILLE
987 632 973 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{ER} JANVIER 2025

Réservé à l'administration financière

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
MARSEILLE
Le 23/06/2025 Dossier 2025 00013910, référence 1314P61 2025 A 04079
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

L'an deux mille vingt-cinq, et le premier janvier, à quatorze heures, l'assemblée générale s'est réunie, au siège, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- | | |
|--|-------------|
| - Monsieur Julien FOURGEOU, propriétaire de | 250 actions |
| - Monsieur Jonathan COHEN, propriétaire de | 250 actions |
| - Monsieur Viet Long NGUYEN, propriétaire de | 250 actions |
| - Madame My Linh NGUYEN, propriétaire de | 250 actions |

L'assemblée réunie la totalité des actions et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

JF Je
LL ml

Puis, le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- *Transformation de la société en Société à responsabilité limitée ;*
- *Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;*
- *Désignation des gérants ;*
- *Non modification de la durée de l'exercice social en cours ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités*

**PREMIERE RESOLUTION – TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE**

Les associés, après avoir constaté que toutes les conditions légales étaient réunies, décident, en application des dispositions de l'article L. 225-245 du code de commerce, de transformer la Société en Société à responsabilité limitée, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés à responsabilité limitée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination sociale de la Société, son objet, sa durée et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de QUATRE MILLE EUROS (4.000,00 €). Il sera désormais divisé en 1.000 parts sociales de QUATRE EUROS (4,00 €) chacune, souscrites en totalité et entièrement libérées qui seront attribuées en totalité aux propriétaires actuels des actions, à raison d'Une part sociale pour Une action.

La société conservant sa personnalité juridique continue donc d'exister sous sa nouvelle forme sans aucun changement dans son actif, ni dans son passif.

Les fonctions de directions suivantes prennent fin :

- De Président exercées par Monsieur Jonathan COHEN prennent fin ce jour.
- De Directeur Général exercées par Monsieur Viet Long NGUYEN prennent fin ce jour.
- De Directrice Générale exercées par Madame My Linh NGUEN prennent fin ce jour.
- De Directeur Général exercées par Monsieur Julien FOURGEOU prennent fin ce jour.

**DEUXIEME RESOLUTION – ADOPTION DES NOUVEAUX
STATUTS**

Subséquentement à la décision de transformation de la Société en Société à responsabilité limitée qui précède, les associés adoptent article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire est et demeurera annexé au présent procès-verbal.

3e
JF
me

TROISIEME RESOLUTION – NOMINATION DES GERANTS

Les associés décident de nommer aux fonctions de cogérants de la société :

- **Monsieur COHEN Jonathan, Elie**

Né à Grenoble (38), le 20 mars 1985 demeurant au 5262 Chemin Sainte Brigitte à CEYRESTE (13600), de nationalité française.

- **Monsieur FOURGEOU SANCHEZ Julien, Alain :**

Né à Albi (81), le 23 février 1986 demeurant au chemin du Garoutier - La CIOTAT (13600), de nationalité française.

- **Madame NGUYEN My Linh née LE**

Née à Vologda (Russie), le 22 avril 1995 demeurant au 43 avenue Louis Crozet à LA CIOTAT (13600), de nationalité vietnamienne.

- **Monsieur NGUYEN Viet Long :**

Né à Hanoï (Vietnam), le 27 juillet 1994 demeurant au 43 avenue Louis Crozet à LA CIOTAT (13600) de nationalité française.

Les quatre associés déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

Les Gérants seront tenus de consacrer tout leur temps aux affaires sociales.

Ils auront, conformément à l'article 15 des statuts, tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour passer seuls tous les actes entrant dans l'objet social.

QUATRIEME RESOLUTION – NON MODIFICATION DE LA DUREE DE L'EXERCICE

SOCIAL EN COURS

Les associés décident que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 décembre 2025, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés à responsabilité.

Les associés statueront sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés à responsabilité limitée.

JF Jc
VL ML

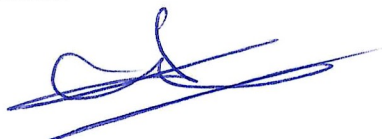
**CINQUIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR
LES**

FORMALITES

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et consigné au registre prévu par la loi.

Jonathan COHEN



Julien FOURGEOU



Viet Long NGUYEN



My Linh NGUYEN



Je
JK VL
ML